

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20319**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Santé option Optique Professionnelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Aix Marseille (AMU)	Président de l'Université d'Aix Marseille, Rectorat de l'Académie d'Aix Marseille

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est un opticien lunetier spécialisé qui peut exercer toutes les activités liées aux métiers de l'optique et faisant appel à des connaissances à la fois scientifiques, techniques et commerciales.

Il encadre des équipes d'opticiens pour la vente et la prise de mesure des équipements en magasin.

Dans le cadre du décret du 13 avril 2007, il réalise l'examen de vue complet y compris en basse vision ainsi que les adaptations en contactologie en collaboration avec l'ophtalmologiste.

Il vend des matériels de l'industrie de l'optique ophtalmique et des réseaux de distribution optique et apporte une assistance technique pour leur utilisation.

Ce professionnel est capable de réaliser une réfraction objective et subjective pour déterminer avec précision la correction d'une amétropie.

Il est expert en contactologie et peut ainsi adapter un équipement en lentille de contact afin de corriger une amétropie.

Il sait prendre en charge les cas de basse vision afin de proposer les équipements spécifiques adaptés aux malvoyants.

De part ses notions de pathologies oculaires, il adapte sur prescription médicale la correction visuelle des patients présentant ces pathologies ou des conditions optiques intraoculaires complexes.

Grâce à sa maîtrise de l'utilisation d'instruments spécifiques (autoréfractor, vidéotopographe, chaîne de mesures automatiques ...), il est capable de gérer un box d'optométrie et/ou de contactologie au sein d'un magasin d'optique ou d'un centre de la vision.

Il a des connaissances en ergonomie et peut ainsi conseiller ses clients sur les conditions de confort visuel qui permettent de limiter la fatigue visuelle au travail ou au domicile.

Il sait communiquer et diffuser sur l'état de l'art en optique ophtalmique afin de promouvoir le métier d'opticien lunetier au sein de diverses structures (presse spécialisée, salons professionnels, colloques, conférences,...)

Il peut transmettre son savoir en tant qu'enseignant professionnel dans les établissements préparant au BTS Opticien Lunetier.

Il possède des compétences en management d'un magasin d'optique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut travailler en magasin d'optique lunetterie comme cadre, responsable d'équipe en vente et prise de mesure, responsable en examen de vue et/ou en contactologie. En tant qu'opticien diplômé, il peut également intégrer les services commerciaux et techniques des entreprises d'optique ophtalmique ou services d'optique lunetterie. Il peut intégrer des équipes pluridisciplinaires médicales et paramédicales des métiers de la vision. Il peut également être formateur professionnel au sein d'établissements préparant au BTS Opticien Lunetier.

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- opticien optométriste au cabinet d'un ophtalmologiste ;
- responsable commercial de magasin d'optique ;
- responsable technique de magasin d'optique ;
- opticien formateur en centre de formation professionnelle.

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1405 : Optique - lunetterie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Volume total de la formation 410 h + 140 h de projet tuteuré

Durée du parcours : 20 semaines + 12 semaines de stage

Volume du projet tuteuré : 140 h avec soutenance d'un rapport portant sur une problématique

Durée du stage : 12 semaines en entreprise et présentation (soutenance) d'un mémoire

Les Unités d'Enseignements sont décomposées en disciplines selon la répartition suivante :

UE1 : Optométrie Générale - 6 crédits ECTS

Optométrie générale (60 h) coef 6

UE 2 : Optométrie Avancée - 3 crédits ECTS

Optométrie Avancée (25 h) - coef 3

UE 3 : Instrumentation et Ergonomie - 6 crédits ECTS

Instrumentation optométrique (30 h) - coef 3

Aberrométrie et lasers (12 h) - coef 1.5

Optométrie environnementale (14 h) - coef 1.5

UE 4 : Sciences pour la Contactologie - 3 crédits ECTS

Chimie et matériaux optiques (12 h) - coef 1.5

Microbiologie (15 h) - coef 1.5

UE 5 : Adaptation des lentilles en contactologie - 6 crédits ECTS

Anatomie physiologique et métrologie de la cornée (17 h) - coef.2

Techniques d'adaptation (46 h) - coef 4

UE 6 : Contactologie avancée - 6 crédits ECTS

Routine clinique en contactologie (25 h) - coef 3

Adaptations spécifiques (25 h) - coef 3

UE 7 : Sciences de Base - 3 crédits ECTS

Neurophysiologie générale (14 h) - coef 1.5

Rayonnements optiques (15 h) - coef 1.5

UE 8 : Sciences de la Vision - 3 crédits ECTS

Perception spatiale et sensibilité au contraste (14 h) - coef 1.5

Vision des couleurs naturelles et instrumentales (14 h) - coef 1.5

UE 9 : Basse vision - 3 crédits ECTS

Basse vision (27 h) - coef 3

UE 10 : Sciences de la Communication - 3 crédits ECTS

Informatique générale (19 h) - coef 1

Anglais scientifique et technique (16 h) - coef 1

Communication (10 h) - coef 1

UE 11 : Projet Tuteuré - 6 crédits ECTS

Approfondissement d'une ou plusieurs disciplines de la formation (140h) - coef 6

UE 12 : Stage 12 crédits ECTS

Stage en entreprise - coef.12

Extraits de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle.

Article 10 : La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignements y compris le projet tuteuré et le stage et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.

La certification s'obtient avec :

une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des Unités d'Enseignements

une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 aux UE de projet et de stage.

A l'issue de cette formation, le candidat a validé 180 crédits européens (ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		65 % enseignants / chercheurs, 35 % professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		65 % enseignants / chercheurs - 35 % professionnels
En contrat de professionnalisation	X		65 % enseignants - chercheurs 35 % professionnels
Par candidature individuelle	X		65 % enseignants - chercheurs 35 % professionnels
Par expérience dispositif VAE	X		Jury composé d'enseignants et de professionnels conformément aux textes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n°44 du 09/12/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation n°2004-4513 du 05 juin 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret VAE - Code de l'éducation : article L613-3

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

2011-2012 : en FI 16 F et 7 H - en FC 12 F et 10 H

2012-2013 : en FI 19 F et 4 H - en FC 11 F et 4 H

2013-2014 : en FI 9 F et 8 H - en FC 21 F et 8 G

Autres sources d'information :

<http://formations.univ-amu.fr/MEPSOP.html>

<http://www.cerom.univ-cezanne.fr>

<http://physique-sciences.univ-amu.fr/fop>

<http://iut.univ-amu.fr>

Lieu(x) de certification :

Université d'Aix Marseille (AMU) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) []

MARSEILLE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UFR Sciences / IUT d'Aix Marseille Pôle de Marseille (AMU)

Historique de la certification :

Formation co portée UFR Sciences (FI) / IUT (Alt.) depuis 2004

Formation certifiée ISO 9001 : 2008 pour l'alternance